



Henry, un ami qui vous veut du bien

CROIX-ROUGE • Cent cinquante ans après la bataille de Solferino, l'esprit d'Henry Dunant reste bien vivant. Les idées du fondateur du droit humanitaire n'en ont pas moins été controversées. Gérard A. Jaeger décortique ce mythe.

PROPOS RECUEILLIS PAR
THIERRY JACOLET

Et dire qu'Henry Dunant a failli tomber dans les oubliettes de l'histoire... Lui, le père de la Croix-Rouge, le philosophe de la paix, l'homme qui voulait changer le monde ne serait peut-être jamais passé à la postérité si un journaliste suisse alémanique n'avait pas eu la bonne idée de le réhabiliter. En 1895, il a 67 ans et vit reclus à Heiden, en Appenzell, quand Georg Baumberger obtient un entretien. Le pouvoir de la presse fera le reste.

A la suite de la parution des articles, les messages afflueront de partout. Les grands de ce monde – même le pape – salueront son œuvre. Indésirable auprès de ses pairs, Henry Dunant sort ainsi d'une traversée du désert longue de plus de trente ans. Le Premier prix Nobel de la paix couronnera en 1901 son engagement.



Henry Dunant voulait la paix universelle

GÉRARD A. JAEGER

Cent cinquante ans après la bataille de Solferino qui ébranla le Genevois au plus profond de sa conscience (voir ci-dessous), le Fribourgeois Gérard A. Jaeger décrypte le mythe dans son ouvrage «Henry Dunant: l'homme qui inventa le droit humanitaire».

Pourquoi cette mise à l'écart de Dunant d'un mouvement qu'il a créé en 1864?

Gérard A. Jaeger: En raison de sa banqueroute en 1867. Henry Dunant était un entrepreneur colonial. Il est mandaté par sa banque pour coloniser la région de Constantine, en Algérie. Mais la banque fait faillite. Un certain nombre d'actionnaires se retrouvent ruinés à cause de Dunant. C'est une affaire privée certes, mais le comité des Cinq (ndlr: le comité fondateur de la Croix-Rouge) a estimé que cette faillite serait nuisible à l'image de la Croix-Rouge qui venait d'être créée.

Les cofondateurs lui ont fait payer cher cette faillite...

Il y a eu dès le départ une rivalité entre l'un d'entre eux, Gustave Moynier, qui était président de la Société d'utilité publique genevoise, et Henry Dunant. Moynier l'a accompagné dans la création de son œuvre avant de tenter d'une certaine façon de prendre sa pla-



Henry Dunant (à droite dans le téléfilm «Du rouge sur la croix») s'est heurté à des pacifistes qui lui reprochaient de cautionner la guerre avec la Croix-Rouge. TSR

ce. Il lui reprochait son culte de la personnalité. Moynier ne voulait pas que la Croix-Rouge soit une affaire individuelle, mais plutôt une institution officielle. Les autres cofondateurs n'ont pas soutenu Dunant. Rejeté en 1867 du comité, il n'a pas voulu le réintégrer.

Il va même jusqu'à quitter la Suisse pour s'installer en France...

Il a renié Genève jusqu'à la fin de sa vie et n'y est plus jamais retourné. C'était une amertume terrible pour lui d'avoir été aussi mal considéré. Il se sentait innocent. Il n'est pas totalement responsable de cette faillite. Il a été victime de sa négligence et de sa naïveté.

Était-il un personnage controversé?

Oui. On ne lui a pas trouvé que des qualités à son époque. Il était fier et s'il n'avait pas été reconnu à la fin de sa vie, cela aurait été un drame personnel effroyable. Il avait beaucoup d'ambition. L'intérêt de ce personnage réside dans

ses contradictions. Il suit une ligne idéale mais déroute parfois et se laisse entraîner dans ses affaires commerciales et financières en Algérie. Il n'est pas un saint, mais quelqu'un qui, par des chemins détournés, s'est retrouvé face à une situation qui l'a véritablement confronté avec la réalité et les horreurs de la guerre. Il a concrétisé une idée en gestation quelque part dans le monde. Il s'est trouvé dans l'histoire au bon moment.

Il est arrivé à Solferino un peu par hasard...

C'est une affaire commerciale qui l'a amené à Solferino. Il voulait rencontrer Napoléon III pour lui demander une concession avec une chute d'eau pour sa minoterie en Algérie. S'il a pris conscience d'un besoin en voyant les blessés sur le champ de bataille et trouvé les moyens de le satisfaire, c'est en raison de sa culture humaniste. Par sa famille, il était très proche des œuvres charitables.

Dès son enfance, il a travaillé pour aider son prochain. C'est dans la tradition calviniste genevoise.

Les idées de Dunant se heurtent à d'autres pacifistes. Pour quelles raisons?

De nombreux pacifistes étaient opposés au Nobel de Dunant car ils lui reprochaient de cautionner la guerre avec son œuvre. Mais ce n'était pas le cas. Dunant estime que puisque les gens continuent de s'entretuer, il faut apaiser leurs douleurs en les soignant et leur faire comprendre qu'ils sont frères dans la même souffrance, quand ils sont soignés par la Croix-Rouge. A Solferino, il n'avait pas encore construit sa philosophie pacifiste. A la fin de sa vie, il se marginalise en émettant l'idée que la Croix-Rouge est un seuil pour atteindre la paix universelle. Selon lui, c'est par l'entraide que les gens peuvent mieux se comprendre et éviter la guerre qu'il condamne. Il veut faire porter son œuvre humanitaire à une di-

mension philosophique. C'est probablement ce qui lui vaut le Prix Nobel en 1901.

Une utopie au vu des guerres qui ont suivi...

Il espérait sincèrement que sa philosophie tendant à une paix universelle future perdure. Il a d'ailleurs été déçu de voir que cette pensée n'allait pas se concrétiser de son vivant et survivre dans le siècle naissant. Il est mort en 1910, juste avant la Première Guerre mondiale. Il a ainsi vu monter en puissance les nations européennes. Ce qui a été un véritable traumatisme pour lui. Avant sa mort, il a au moins eu la satisfaction de réaliser que son œuvre allait perdurer après lui sur le terrain. De plus, il avait regagné la reconnaissance qu'il avait perdue. I

Gérard A. Jaeger, «Henry Dunant: l'homme qui inventa le droit humanitaire», Editions de L'Archipel, en librairie le 8 mai prochain

«Le terrorisme est la négation du droit humanitaire»

La Croix-Rouge est née sur les champs de bataille. Le 23 juin 1859, Henry Dunant découvre à Solferino, en Italie, les horreurs de la guerre qui a mis aux prises les troupes franco-piémontaises et l'armée autrichienne. Il organise les secours pour soigner quelques centaines des 40 000 blessés. Une petite contribution qui accouche d'une grande idée. Une géniale intuition: il imagine la création de comités de secours dans tous les pays pour soigner les soldats blessés en temps de guerre quelle que soit leur nationalité. Le mouvement humanitaire voit le jour.

Cent cinquante ans après, cet idéal est toujours aussi vivant. Même si la Croix-Rouge est devenue une œuvre civile dans toute sa diversité et qu'elle s'est écartée de son rôle d'auxiliaire du service sanitaire



Les moyens de l'action humanitaire ont changé depuis Solferino, mais pas les principes qu'il s'agit de défendre constamment. KEYSTONE

de l'armée. «Les idées de Dunant durent dans le temps, parce qu'elles sont simples. Son esprit vit à travers les actions de tous en faveur de ceux qui souffrent. La Croix-Rouge appar-

tient à ceux qui font ces gestes», estime Yves Daccord, directeur de la communication au CICR.

Mais beaucoup de choses ont changé depuis Solferino. A commencer par les acteurs humanitaires qui sont toujours plus nombreux. «Le monde humanitaire s'est complexifié», observe Yves Sandoz, ancien directeur du droit et de la doctrine au CICR, chargé de cours en droit humanitaire à Fribourg et dans plusieurs autres universités. «Il y a des problèmes de sécurité, d'accès au terrain. C'est le cas actuellement au Darfour ou au Sri Lanka.» Les guerres touchent davantage les civils. Par ailleurs, dans le domaine des secours et de l'aide médicale, une énorme évolution a été observée, notamment grâce à la contribution de spécialistes. Aujourd'hui, le droit humanitaire

atteint ses limites. «Il est plus difficile de le mettre en œuvre à l'heure des guerres informatiques et à distance», avance Yves Sandoz. Qui craint notamment l'affaiblissement des principes de base du droit humanitaire: respect de la dignité humaine, de la compassion, de la non-discrimination, etc.

«Le droit humanitaire identifie les principes que l'on doit appliquer en temps de guerre et de paix. Mais on ne doit pas les considérer comme un oreiller de paresse: il faut rester vigilant et continuer de les défendre. En particulier face au terrorisme qui est la négation du droit humanitaire.» D'ailleurs, la lutte contre le terrorisme n'autorise pas tout. La torture par exemple. A Guantanamo, ces principes sont régulièrement remis en question. TJ

SEMAINE PROCHAINE

LA LANGUE NE MENT PAS

Comment instrumentaliser le langage pour discriminer? C'est l'étude à laquelle le professeur juif Victor Klemperer a soumis la langue allemande sous le III^e Reich. A voir sur TSR2 le 11 mai à 23 h. A lire dans «La Liberté» du 8 mai. La RSR-la Première se penche dès lundi sur les écrivains et le totalitarisme.



RSR-La Première
Du lundi au vendredi
15 h à 16 h Géopolis